

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 19 février 2019

Communiqué de presse

Création des « groupes de participation citoyenne »

La préfecture de la Martinique lance ce jour et jusqu'au 1^{er} mars 2019, un appel à candidature afin de constituer le groupe de participation citoyenne de la Martinique.

Ce groupe se réunira une première fois à l'occasion de la conférence citoyenne régionale fin mars, puis sera associé aux travaux de l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) et pourra être consulté sur tout sujet proposé par le préfet afin de favoriser une démocratie citoyenne.

Le groupe sera constitué de deux citoyens par commune : un homme et une femme, soit 68 martiniquais. Les membres du groupe de participation citoyenne seront désignés par tirage au sort parmi les citoyens s'étant portés volontaires pour y participer. La durée d'engagement au sein de ce groupe est annuelle et la candidature vaut engagement à participer aux travaux.

Le tirage au sort aura lieu au début du mois de mars à la préfecture.

Toute personne majeure, résidant en Martinique et inscrite sur les listes électorales, n'exerçant pas un mandat électoral, syndical ou consulaire, peut se porter candidate jusqu'au 1er mars 2019 inclus :

- en adressant le formulaire de candidature disponible sur le site internet
 www.martinique.pref.gouv.fr
 par mail : pref-granddebat@martinique.pref.gouv.fr
- ou en adressant un formulaire par voie postale à la préfecture :

Préfecture de la Martinique

Rue Louis blanc

97200 Fort-de-France

Suivez l'actualité de *L'État en Martinique*

sur Internet : www.martinique.pref.gouv.fr sur Facebook : @préfet.martinique sur Twitter : @prefet972